
ATTESTATION

CREATION DE TITRE DE PROPRIETE

Commune de ZONZA
ETUDE de Me Sylvie MICHELI et Me BENEDETTI, Notaires à PRUNELLI-DI-FIUMORBO (20243),
Z.I Migliacciaru
Tel : 04 95 56 53 00

Suivant acte reçu par Me Sylvie MICHELI, notaire à PRUNELLI-DI-FIUMORBO (20243), le 22/09/2026 il a été constaté la qualité de propriétaire du bien ci-après désigné, de la personne suivante :

Monsieur Pierre BRADESI, demeurant de son vivant à SAINTE LUCIE DE PORTO VECCHIO (20144).
Né à ZONZA, le 05/03/1916.
Décédé à ZONZA (20144), le 24/11/1984.

Et ses descendants.

Sur la commune de ZONZA la parcelle cadastrée section G numéro 391.

Que cette possession a eu lieu selon les conditions exigées par les articles 2261, 2265 et 2272 du Code Civil.

Conformément à l'article 1 de la loi du 6 mars 2017 :

« Lorsqu'un acte de Notoriété porte sur un immeuble situé en Corse et constate une possession répondant aux conditions de la prescription acquisitive, il fait foi de la possession, sauf preuve contraire.

Il ne peut être contesté que dans un délai de 5 ans à compter de la dernière des publications de cet acte par voie d'affichage, sur un site internet et au service de la publicité foncière. »

POUR AVIS, Me MICHELI,
Courriel de l'Etude : micheli.benedetti@20054.notaires.fr